



(MERCİ D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MINEUR

Carte de membre Aerokart :

Date du vol :

Nom du chuteur : Prénom.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Email :

Tél. : N° portable d'un parent ou d'un tuteur légal :

Date de naissance :

Nombre de saut(s) effectué(s) : Nombre de vol(s) en soufflerie :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données vous concernant

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du simulateur de chute libre

La pratique de la chute libre au sein du simulateur Aerokart est définie par le respect des règles de sécurité suivantes :

- Pour les mineurs, l'âge minimum est de 8 ans révolus avec une autorisation parentale ; la présence d'un adulte référent pour les enfants de 8 à 14 ans révolus est obligatoire ;
- Le port d'une combinaison mono-pièce et d'un casque rigide sont obligatoires ;
- Tout déplacement dans l'enceinte du simulateur ne peut se faire qu'avec l'accord d'un moniteur ou du directeur technique ;
- L'équipe technique a seule autorité pour définir le niveau de compétence des pratiquants et des moniteurs ;
- Tout pratiquant de moins de 300 sauts n'ayant jamais volé en Soufflerie, devra être accompagné d'un moniteur Aerokart lors de son ou ses premier(s) vol(s) ;
- Tout pratiquant s'engage à respecter les consignes dictées par l'équipe technique au sein du simulateur de chute libre et du complexe Aerokart ;
- L'activité Chute Libre en Soufflerie est un sport qui comporte des risques, notamment en cas de non respect des consignes énoncées par les moniteurs ;
- Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions, voire l'expulsion du simulateur et/ou du complexe Aerokart ;
- Veuillez ôter vos montres, bracelets, chaînes, colliers et lunettes avant d'entrer dans le simulateur de chute libre. Aerokart ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

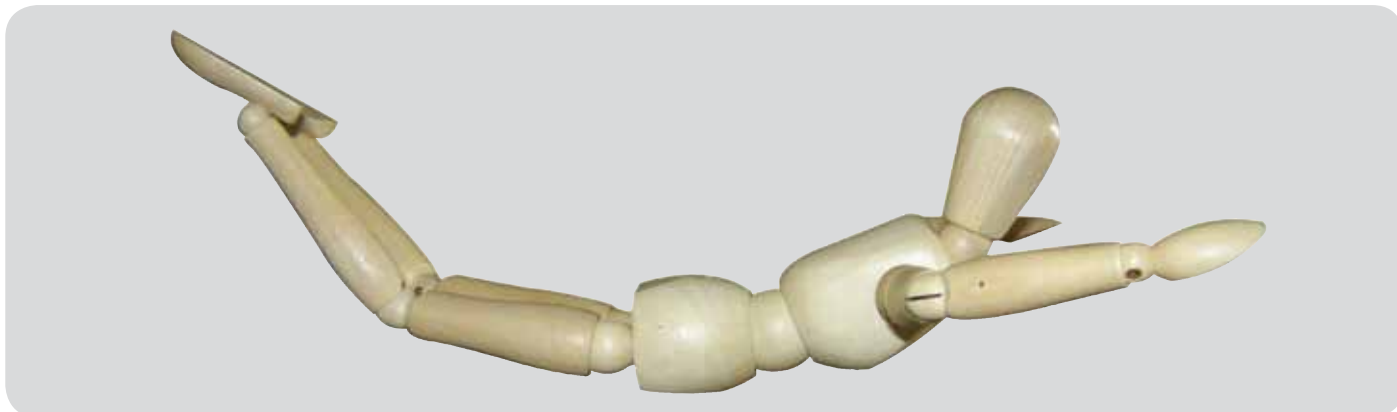
Je soussigné..... parent ou tuteur légal de l'enfant.....
 l'autorise à participer à des séances de vol en simulateur de chute libre au sein de la société Aerokart. Je suis informé du fait qu'il suivra une formation théorique et pratique préalablement à ses vols. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des informations sur les contre-indications au vol en soufflerie. J'atteste que mon enfant n'est atteint d'aucune des contre-indications mentionnées. Je reconnais avoir été informé sur les risques inhérents à la pratique d'un vol en soufflerie.

Signature :

Date :

INFORMATIONS sur les contre-indications au vol en soufflerie

Le simulateur de chute libre est un système de soufflerie qui reproduit les appuis d'un parachutiste en chute libre. Un vent laminaire est généré par des turbines et peut atteindre des vitesses aux environs de 200km/h. Le pratiquant est donc porté par ce vent et doit se tenir en position horizontale en légère hyper-extension de la colonne vertébrale (position cambrée), les bras écartés. Les articulations des épaules, le cou et la région lombaire représentent donc les zones sollicitées.



Par conséquent, les contre-indications à cette pratique sont les suivantes :

- **Maladies du cœur ou des poumons :**
 - Toute maladie pour laquelle le sport est interdit
- **Maladies du squelette et des membres :**
 - Luxation non opérée d'une épaule (fort risque de re-luxation)
 - Hyperlaxité ligamentaire
 - Spondylolisthésis instable entraînant des douleurs aiguës ou chroniques
 - Hernie discale avec douleurs ou troubles de la sensibilité
 - Lumbago ou sciatique récente
 - Névralgie cervico-brachiale récente
 - Ostéoporose importante
- **Toute entorse récente d'une articulation, surtout si elle est encore douloureuse**
- **Toute chirurgie récente de moins de trois mois**
- **Maladies Neurologiques**
 - Epilepsie
- **Maladie Ophtalmique**
 - Décollement de rétine récent
- **Prises Médicamenteuses**
 - Anticoagulants
- **Grossesse en cours**

Par ailleurs, les contraintes en extension des zones cervicales et lombaires devront être prises en compte par les personnes souffrant de maladies inflammatoires chroniques de la colonne vertébrale (ex : spondylarthrite ankylosante) sans que pour autant cette activité ne soit totalement contre-indiquée ; seul existe un risque de re-déclenchement de douleurs.

En cas de doute, il est préconisé de vous rapprocher de votre médecin traitant pour l'obtention d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la chute libre. Il est précisé que ce certificat médical est **OBLIGATOIRE** pour toute personne âgée de 60 ans ou plus.

> La chute libre est accessible à partir de 8 ans avec une autorisation parentale pour les mineurs, ainsi que la présence d'un adulte référent pour les enfants de 8 à 14 ans.